Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne veux naturellement pas tenir le ministre responsable des chiffres; je demande simplement le bénéfice de son opinion, vu qu'il a demeuré longtemps au Nord-Ouest. Il appelle cela des terres arables et à pâturages. Quelle quantité croit-il être des terres à pâturages? Ceci n'est pas en dehors de la latitude 55e, je présume?

M. DEW DNEY: Non, la quantité de terres à pâturages est très difficile à calculer, parce que ce que nous appelons nos régions à rauches est beaucoup plus étendue selon moi qu'on ne l'a généralement supposé. Je crois que le bétail peut hiverner à l'est des Montagnes Rocheuses, sur une étendue de terres beaucoup plus vaste qu'on ne l'a supposé. Comme je l'ai expliqué l'autre jour, dans les régions accidentées, il y a des terres arables aussi bonnes que dans aucune autre partie du territoire. Il serait très difficile de calculer cette proportion, mais la moitié au moins se composerait de terres arables de première qualité. Sur les collines et dans les régions accidentées il y a une espèce d'herbe qui croît en touffes et mûrit à mesure qu'elle croît, et cette herbe forme un fourrage aussi bon en hiver qu'en été. Cette contrée est beaucoup plus vaste que les éleveurs de bestiaux ne le croient généralement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Vous pensez alors que nous avons ou que nous avions autrefois, environ 135,000,000 d'acres de bonnes terres arables dans le Nord-Ouest? Cela comprend le Manitoba.

M. DEWDNEY; Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT; Dont une grande partie n'appartient plus au gouvernement.

M DEWDNEY; La plus grande partie.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Quelle est la superficie actuelle du Manitoba?

M. DEWDNEY: Environ 40,000 milles carrés. Les terres arables dont je parle sont situées au sud de la Saskatchewan-Nord.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Quel paralièle cela serait-il?

M. DEWDNEY: A peu près le 53e.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Alors, au sud du 53e parallèle nous avons environ 135,000,000 d'acres de terees?

M. DEWDNEY: Oui,

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Cela ne comprend pas la région de la rivière la Paix ?

M. DEWDNEY: Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Si nous retranchons de cette étendue le Manitoba, il nous reste apparemment 49,000,000 d'acres, réservant une quantité correspondante pour les établissements de homesteads, ce qui fait partie de la politique de l'honorable ministre.

M. DEWDNEY: C'est à peu près là mon estimation.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: La chambre verra que ceci rend la question encore plus grave que je ne le croyais, car lorsque nous aurons donné ces terres avec les autres quantités que nous avons à donner, neus avons, dans la région comprise entre le 53e parallèle au nord et les montagnes à l'ouest, disposé virtuellement de toutes nos terres propres à la colonisation, c'est-à-dire que les subventions aux chemins de fer et les homesteads gratuits comprendront toutes ces terres.

M. DEWDNEY: Je crois que nous avons environ 136, gations, et sur une dépêche adrossée au premier ministra du danitoba, par le trésorier provincial de la même province, subventions à des chemins de fer, et pour d'autres fins, sur le trésorier provincial de la même province, subventions à des chemins de fer, et pour d'autres fins, sur le trésorier provincial de la même province, subventions à des chemins de fer, et pour d'autres fins, sur le trésorier provincial de la même province, subventions à des chemins de fer, et pour d'autres fins, sur le trésorier provincial de la même province, subventions à des chemins de fer, et pour d'autres fins, sur le trésorier provincial de la même province, d'Hudson pour plus de \$256,000 d'obligations provinciales. Plus tard on constata que ce chemin n'était pas construit

Sir RICHARD CARTWRIGHT: L'honorable ministre inclut dans ses 136,000,000 d'acres de terres arables le Manitoba, dont nous avons virtuellement disposé. D'après son estimation de l'étendue du Manitoba, il lui resterait, dans ce parallèle, environ 80,000,000 ou 90,000,000 d'acres au plus, sur lesquels nous devons donner 40,000,000 d'acres aux compagnies de chemins de fer, et réserver au moins 40,000,000 d'acres pour les fins de homesteads. Cela comprendrait à peu près tout le territoire compris dans ces limites. Il y a, naturellement, en dehors de ces limites, un vaste territoire dont une partie peut se composer de terres arables.

Sir JOHN A. MACDONALD: Les homesteads comprennent les terres de préemptions, qui sont payées.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je le sais, mais les terres de préemptions ne forment que le quart environ de la quantité totale. Cependant, ceci va virtuellement comprendre toutes nos terres situées dans les limites que j'ai mentionnées, ou, du moias, dans les limites mentionnées par le ministre de l'intérieur et le 53e parallèle.

Sir JOHN A. MACDONALD: Pour ce qui regarde les homesteads, le parlement peu, naturellement, modifier cette politique.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Oui; mais le gouvernement ne pourrait guère la modifier sans une très grave raison. Elle est en vigueur depuis tant d'années que nous sommes en quelque sorte obligés de la maintenir.

Sir JOHN A. MACDONALD: Nous ne pourrions la modifier sans donner un avis d'une couple d'années.

M. WATSON: Quelle est la quantité de terres gagnées par les chemins de fer du Manitoba et Nord-Ouest, du Manitoba et Sud Ouest, l'embranchement de Glenborough et le chemin de fer de la baie d'Hudson, et transsérées à ces derniers, en vertu de l'acte concernant les subventions aux chemins de fer?

M. DEWDNEY: Je n'ai pas inclu les terres de la baie d'Hudson. Les sections de la baie d'Hudson sont calculées comme scetions paires. J'ai déduit les terres affectées aux écoles, soit 14,000,000 d'acres. Les sections impaires, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, qui ont été cédées, ont aussi été déduites. En réponse à l'honorable député de Marquette (M. Watson), je puis dire que le Manitoba et Nord-Ouest a gagné 8,480 acres; il a droit à une autre quantité qu'il va demander, mais dont j'ai oublié le chiffre exact. Le Manitoba et Sud-Ouest a gagné 1,132,384 acres, qui lui ont été transférés, sauf 343,000 acres, qui lui sont encore dus. L'embranchement de Glenborough est compris dans les estimations du Sud-Ouest. La compagnie de la baie d'Hudson n'a point reçu de terres.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Y a-t-elle droit?

M. DEWDNEY: Je ne le crois pas.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: L'honorable ministre pourrait-il me dire si elle en a demandé. Le gouvernement local de la province du Manitoba se trouve dans une position passablement malencontreuse relativement à l'octroi de terres à la compagnie de la Baie d'Hudson, car il lui a donné \$256,000 en obligations sur la foi de la garantie. On avait compris d'après ce que disaient les ministres du cabinet local, qui se trouvaient à Ottawa lors de ces négociations, que le gouvernement s'était engagé à remettre ces terres sur la subvention en terres. Je crois qu'il y a eu un malentendu entre le gouvernement d'Ottawa et le gouvernement local de la province du Manitoba au sujet du transport de ces obligations, et sur une dépêche adressée au premior ministradu Manitoba, par le trésorier provincial de la même province, il a transféré aux directeurs du chemin de fer de la Baie d'Hudson pour plus de \$256,000 d'obligations provinciales. Plus tard on constata que ce chemin n'était pas construit